

### Mot de l'équipe



Nous revoici (enfin) avec un nouveau numéro de notre bulletin d'information. En effet, vous avez possiblement remarqué que le CREGÎM a été moins présent qu'à l'habitude au cours des derniers mois. Soyez assurés qu'il ne s'agit pas d'un laisser-aller,

nous avons plutôt tourné une grande partie de nos efforts vers la réalisation de notre projet d'aménagement et de mise en valeur de la Pointe-aux-Maquereaux, dans le secteur de Newport.

### Une saison très occupée

Occupant le rôle de chargé de projet en plus de celui d'agent de communication, il m'a été difficile de vous tenir au courant des enjeux environnementaux alors que nous avons passé trois mois à travailler sur le terrain en plus des préparatifs que cela nécessitait. Ces quelques mois se sont toutefois révélés productifs comme vous pourrez le constater à la page suivante où nous faisons le bilan du projet.

Maintenant de retour au bureau, il est temps de faire le bilan des développements qui ont touché les dossiers environnementaux au cours des derniers mois. Loi 106 et hydrocarbures, consigne, travaux du comité de suivi environnemental de Ciment Mc Innis, les sujets ne manquent pas et nous en analyserons les principaux éléments à travers ce bulletin.

Par ailleurs, vous retrouverez désormais une nouvelle section dans notre bulletin alors que nous vous proposerons quelques lectures intéressantes sur les enjeux environnementaux.

Au nom de toute l'équipe du CREGÎM je profite de l'occasion pour souhaiter à tous un très joyeux temps des Fêtes.

*Yanick Desbiens*  
*Agent de communication et de gestion*

### Dans ce numéro :

Mot de l'équipe	1
Pointe-aux-Maquereaux	2
Loi 106 et dossier hydrocarbures	3
Nouvelle loi sur la consigne	5
Ciment McInnis – Comité de suivi environnemental	6
Suggestions de lecture	7
Soutenez le Fonds régional en Environnement	8
Le CREGÎM	9



## Mise en valeur et aménagement de la Pointe-aux-Maquereaux

Comme vous le savez probablement si vous suivez régulièrement les actualités du CREGÎM, nous avons mis en œuvre un projet d'aménagement et de mise en valeur de la Pointe-aux-Maquereaux, grâce notamment à l'appui financier de la [Fondation Hydro-Québec pour l'Environnement](#).

Ce projet représente la mise en œuvre des recommandations qui avaient été formulées suite à la [caractérisation biophysique de la Pointe-aux-Maquereaux](#) ayant été effectuée par le CREGÎM en 2011 et 2012. Suite au sondage et à la consultation publique qui avaient été réalisés, il s'était alors dégagé un fort consensus afin que la Pointe-aux-Maquereaux conserve son caractère public et libre d'accès, mais que des aménagements légers soient réalisés afin de mettre l'endroit en valeur.



Pendant nos travaux, en plus de documenter l'état du site et de prendre des centaines de photos, nous avons procédé à des opérations de nettoyage et plus particulièrement d'aménagement de sentiers et d'aires de plaisance. Nous avons également aménagé un stationnement afin de permettre aux visiteurs de stationner leurs véhicules de façon sécuritaire.



Nous effectuons actuellement la conception de panneaux de signalisation et d'interprétation qui seront installés au printemps prochain. Nous organiserons alors une activité d'inauguration aux alentours du début du mois de juin 2017.

Ce projet a été rendu possible grâce à l'appui du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec (MERN) qui est propriétaire du territoire ainsi qu'à la ville de Chandler. Le [club des Ornithologues de la Gaspésie](#), le [CIRADD](#), le [Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine](#), la SÉPAQ, la ville de Port-Daniel-Gascons et la MRC du Rocher-Percé ont également appuyé ce projet.



## *Du nouveau dans le dossier des hydrocarbures*

Encore une fois, le dossier de l'exploration des hydrocarbures a occupé une grande partie de l'actualité environnementale au cours des derniers mois, particulièrement en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. En plus des démêlés entre Pétrolia et le gouvernement du Québec, nous avons pu constater la grande déception qui a suivi l'annonce du projet de loi 106 sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures.

### **Le projet de loi 106, deux volets contradictoires**

Tout d'abord, il est important de noter que le projet de loi 106 présenté par le gouvernement du Québec regroupe deux enjeux complètement différents, voire même opposés. En effet, le projet de loi englobe le dossier de la transition énergétique et celui de l'industrie des hydrocarbures.



Évidemment, nous croyons que le dossier de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures aurait dû être traité séparément de celui de la transition énergétique puisqu'il s'agit de deux dossiers qui ne sont pas du tout liés. Cette pratique n'est pas sans rappeler les projets de loi « omnibus » que nous présentait le gouvernement canadien il y a quelques années et qui servait visiblement à faire

passer des règles plus ou moins acceptables en les diluant dans une énorme loi contenant d'autres éléments beaucoup plus acceptables. Nous retrouvons ici le même problème : alors que la grande majorité des gens souhaitent que le volet « transition énergétique » soit accepté rapidement, une multitude d'intervenants s'opposent fermement aux dispositions touchant l'industrie des hydrocarbures. Malgré les nombreuses demandes pour que le projet de loi soit scindé en deux lois distinctes, le ministre des ressources naturelles et de l'énergie y oppose malheureusement un refus catégorique.

### **Un projet de loi à l'intention des pétrolières**

Les raisons qui suscitent de l'opposition au projet de loi ne manquent pas. Tout d'abord, ce projet de loi semble avoir été rédigé sans tenir compte des études et consultations ayant été réalisées au cours des dernières années. Souvenons-nous que l'an dernier, une grande Évaluation environnementale stratégique avait été lancée afin de moderniser le cadre légal qui régit les activités liées aux hydrocarbures au Québec. Or, plusieurs éléments majeurs cités dans les études liées à l'ÉES de l'an dernier n'ont malheureusement pas été pris en compte.



Déjà, plus de 130 municipalités s'opposent formellement à l'adoption du projet de loi 106 dans son état actuel, en plus des deux grandes associations de municipalités, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des Municipalités (FQM). Ajoutons à cela, le président de la Chambre des notaires du Québec qui enjoint le gouvernement à bonifier le projet de loi en raison des « [...] incidences graves que peut avoir ce type d'exploitation sur la sécurité publique et sur la sécurité des titres fonciers, y compris le financement immobilier [...] ».

Rappelons également que la Gaspésie, où l'exploration est de loin la plus avancée, n'a jamais bénéficié d'une étude propre à son territoire comme ce fût le cas pour l'Île d'Anticosti, le Golfe Saint-Laurent où les basses terres du Saint-Laurent dans le dossier des gaz de schiste. Les connaissances hydrogéologiques sont insuffisantes, la rentabilité et les retombées économiques sont douteuses. Alors qu'on nous affirme régulièrement que ce développement est réalisé dans les règles de l'art dans la région, la réalité nous démontre le contraire.

### **On tente encore une fois de passer sous le radar**

Comme ce fût le cas pour toutes les consultations ayant touché les hydrocarbures (et il y en a eu plusieurs) on tente visiblement de cacher l'opposition citoyenne et communautaire en choisissant le moment le moins opportun pour que la population soit impliquée. En tenant une commission parlementaire pendant l'été, il est certain que plusieurs intervenants clés n'ont pas été en mesure de participer au processus ou d'y investir le temps nécessaire. Cette pratique n'est pas sans rappeler le processus de consultation lié à l'ÉES globale sur les hydrocarbures, on avait alors initialement donné environ trois semaines aux intervenants pour déposer un mémoire basé sur plus de 4 000 pages de documentation... dont le tiers n'était même pas encore disponible.

### **Les deux tiers des Québécois opposés à l'exploitation des hydrocarbures au Québec**

Il y a un peu plus d'une semaine, un sondage réalisé par la firme SOM révélait que 66% des Québécois sont opposés à l'extraction de pétrole et de gaz et de pétrole au Québec et qu'environ la même proportion est contre l'adoption d'une loi qui permettrait des procédés tels que la fracturation hydraulique, fracturation et la stimulation à l'acide. Les deux tiers des Québécois sont aussi opposés au fait d'injecter des fonds publics dans des compagnies privées pour faire de la recherche

De plus, 88% des Québécois sont opposés au présent régime actuel qui permet de vendre aux compagnies des licences (claims) qui leur donnent un droit d'accès aux propriétés pour rechercher du pétrole ou du gaz, et qui leur permettent de demander l'expropriation si des propriétaires refusent de leur vendre leur terrain pour l'exploitation.

Pour en savoir plus sur la loi 106, [cliquez ici](#) pour visionner une présentation vidéo très complète du juriste et sociologue Richard Langelier.



## Pétrolia tente de forcer la main du gouvernement du Québec

Le 31 octobre dernier, Pétrolia demandait à la Cour supérieure une ordonnance « enjoignant au ministre du Développement durable [David Heurtel] d'approuver » sa demande de modification pour le site de forage Jupiter, pour lequel Pétrolia propose un « changement mineur de localisation ». La cour supérieure a rejeté la demande le 10 novembre dernier.



Rappelons qu'une entreprise a été créée pour faire l'exploration des hydrocarbures à l'Île d'Anticosti : « Hydrocarbures Anticosti ». Le principal actionnaire d'Hydrocarbures Anticosti est Ressources Québec (filiale d'Investissement Québec) qui possède 35% des parts de l'entreprise. Les trois autres partenaires sont Pétrolia, Saint-Aubin E&P et Corridor Ressources, qui possèdent chacun 21.67% des parts. On peut également mentionner qu'en plus d'être premier actionnaire du consortium, Ressources Québec est également actionnaire de Pétrolia elle-même. Il est tout de même ironique de voir une entreprise grandement financée par des fonds publics tenter un recours juridique contre le gouvernement.

### Une industrie belliqueuse

Les démêlés judiciaires liés à l'industrie pétrolière ne datent toutefois pas d'hier. Seulement dans la région, on peut penser à la bataille légale opposant la ville de Gaspé à Pétrolia dans le cadre du forage du puits Haldimand 4. On ne peut non-plus oublier la poursuite de 1,5 millions de dollars en dommages et intérêts que l'entreprise Gastem a intentée contre la ville de Ristigouche-Sud-Est, un montant 5,5 fois plus élevé que le budget annuel de la municipalité. Le dernier recours de Pétrolia n'est donc pas surprenant si l'on considère l'historique récent des entreprises gazières et pétrolières.

Notez qu'il est toujours possible de faire un don afin d'aider la municipalité de Ristigouche-Sud-Est à assumer ses frais de défense en cliquant sur le lien suivant : <http://solidariteristigouche.ca/aidez-nous/>

### Le gouvernement juge et partie

D'autre part, on constate depuis quelques années, que le gouvernement investit régulièrement dans des projets industriels. Récemment, on peut notamment citer Bombardier, Ciment McInnis, Hydrocarbures Anticosti et Pétrolia, comme entreprises privées qui ont reçu du financement de l'état sous forme d'investissements. On peut toutefois se questionner sur ces pratiques puisqu'en investissant dans ces entreprises privées, le gouvernement du Québec devient à la fois juge et partie et s'expose à des situations de conflits d'intérêts. Dans les exemples de Bombardier et de Ciment McInnis, on a pu constater que le gouvernement du Québec n'a eu d'autre choix que d'investir une deuxième fois pour éviter de perdre ses investissements préalables. Il est donc pertinent de se questionner sur les enjeux éthiques et les réels bénéfices liés de tels investissements.

## Comité de suivi environnemental McInnis

Mentionnons d'abord que le Comité de suivi environnemental McInnis est l'issu d'une entente hors cours et que celui-ci a actuellement 20 mois d'opération à son actif. Que s'est-il passé pendant tout ce temps? Créé en mars 2015, le Comité de travail devait tout d'abord procéder à une certaine mise à niveau de ses connaissances en plus de trouver réponses aux questions restées en plan suite à l'annonce du gouvernement québécois de ne pas tenir d'audiences publiques en environnement. Ce qui eu pour résultat, beaucoup, beaucoup de lecture et de discussions, sans toutefois avoir l'impression que le Comité de travail a joué un rôle concret de protection de l'environnement.

Évidemment, la deuxième année de travail du comité s'avère plus stimulante et plus intéressante pour l'ensemble des parties. Pourquoi? Simplement parce que nous sommes beaucoup plus près de l'action.

Rappelons que Ciment McInnis soulevait dans son étude d'impact que plusieurs hectares de milieux humides seraient détruits lors de la construction de l'usine et de l'aménagement du site. La loi oblige maintenant de compenser ces milieux détruits par des « travaux de compensation » afin de recréer dans un périmètre raisonnable de nouveaux milieux humides ou remettre en état des milieux humides existants mais dégradés. Le Comité de suivi Environnemental s'accorde donc le droit de suivre ces travaux qui sont, ou seront effectués par Ciment McInnis. Bref, plusieurs projets sont maintenant sur la table.

Le CREGÎM pour sa part, s'est approprié le projet de compensation du Lac Vachon, ce lac situé au cœur de la Ville de Chandler. L'objectif de ce projet est de redonner au lac une certaine superficie de milieux humides perdus avec le temps. Le CREGÎM a choisi de suivre ce dossier en fonction de son expertise. En effet, ce projet se fera en concertation entre la



Ville de Chandler, le Comité de mise en valeur du Lac Vachon, Pesca Environnement (responsable des travaux), Ciment McInnis et le CREGÎM. Il n'est pas exclu que d'autres joueurs se joignent au groupe. Dossier à suivre...



## Modernisation de la loi sur la consigne

Il y a quelques semaines, nous apprenions que le gouvernement du Québec a l'intention de moderniser la loi sur la consigne. Établies il y a environ une trentaine d'années, les dispositions de cette loi ne conviennent visiblement plus à la réalité d'aujourd'hui, alors que le marché des boissons est très différent de celui des années 1980.

Si cette nouvelle loi va de l'avant, le montant de base de la consigne passerait de 5 cents à 10 cents. De plus, la consigne ne serait plus limitée aux boissons gazeuses et à la bière, mais couvrirait tous les contenants de liquide de moins de 900 ml. C'est donc dire que les bouteilles individuelles d'eau deviendraient consignées. Les contenants de carton ainsi que les petites bouteilles de verre seraient toutefois exempts du nouveau régime de consigne.

### Le vin et la SAQ toujours exclus

Alors que les dernières études démontrent qu'environ 80% des bouteilles de vin prennent le chemin du dépotoir chaque année, il apparaît dommage qu'on n'étende pas la consigne à celles-ci. D'autant plus qu'à l'heure actuelle, le Manitoba et le Québec sont les seules provinces qui n'appliquent pas de consigne sur les bouteilles de vin ou de spiritueux. Bon an mal an, c'est environ 200



millions de bouteilles de verre qui sont vendues par la SAQ, en plus de quelques 30 millions qui proviennent des bars et des restaurants. Alors que les représentants de la SAQ suggèrent plutôt que la cueillette sélective demeure la voie à suivre pour récupérer ses bouteilles, la consigne présenterait plusieurs avantages. Tout d'abord, le verre recyclé à partir de la cueillette sélective se brise et se mélange aux autres matières tout au long de la chaîne de tri. Si les bouteilles étaient consignées, celles qui seraient rapportées pourraient être triées par couleur afin de faciliter le recyclage et d'augmenter la valeur de la matière. Bien que les bouteilles de vin et spiritueux sont principalement de production étrangère et qu'elles ne peuvent être réutilisées comme c'est le cas pour les bouteilles de bière, le verre est recyclable à l'infini...



## Suggestions de lecture

Le directeur général du Regroupement national des Conseil régionaux de l'Environnement du Québec (RNCREQ) à Marrakech pour la COP 22 :

10 novembre 2016 | [« Redonner du sens à ma mission »](#)

11 novembre 2016 | [« Tant que ça ne fait pas mal... »](#)

14 novembre 2016 | [« Les femmes vont sauver le monde »](#)

15 novembre 2016 | [« C'est dans les moments les plus sombres qu'on voit le mieux les étoiles »](#)

16 novembre 2016 | [« Allez ! On se retrousse les manches ! »](#)

17 novembre 2016 | [« Une armée se lève... pour rendre les gens heureux »](#)

18 novembre 2016 | [« Une promesse de fou »](#)

À l'aube du temps des Fêtes voici quelques références pour trouver des façons de limiter notre empreinte environnementale dans le temps des Fêtes sans limiter notre plaisir!

- [Noël écolo coloré \(Équiterre\)](#)
- [Fêter Noël tout en respectant l'Environnement \(MDDELCC\)](#)
- [Bonifiez écologiquement votre temps des fêtes \(Huffington Post\)](#)
- [Un Noël magique... et écologique \(CAA Québec\)](#)



## Appuyez des initiatives régionales en devenant membre du CREGÎM ou en faisant un don

En devenant membre ou en faisant un don au Conseil régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM), vous contribuez au développement durable de votre région. Vos dons et cotisations offrent aux organismes membres du CREGÎM un accès à un programme de financement permettant d'initier la réalisation de projets d'envergure. Les projets financés sont aussi variés que :

- Concours Explo-Mer
- Gestion durable des milieux humides des Îles-de-la-Madeleine
- Déploiement de bouées dérivantes pour analyser les courants de la Baie-des-Chaleurs
- Protection des habitats littoraux et des espèces en péril des Îles-de-la-Madeleine
- Site d'interprétation pour la protection et la mise en valeur de la faune marine et ailée de Newport-Îlôts
- Et bien d'autres, vous pouvez consulter la liste complète au [www.cregim.org/fre](http://www.cregim.org/fre)

Depuis l'année 2004-2005, les membres du CREGÎM ont contribué à la réalisation de 85 projets pour un montant total de plus de 100 000\$ :

Année financière	Montants alloués	Nombre de projets
2015-2016	8 500\$	6
2014-2015	6 500\$	5
2013-2014	8 950\$	10
2012-2013	3 850\$	4
2011-2012	8 950\$	10
2010-2011	10 300\$	11
2009-2010	12 000\$	12
2008-2009	9 000\$	5
2007-2008	6 000\$	4
2006-2007	15 250\$	9
2005-2006	4 900\$	5
2004-2005	6 000\$	4

Pour devenir membre, vous pouvez remplir le formulaire électronique et nous le faire parvenir par courriel à [cregim@globetrotter.net](mailto:cregim@globetrotter.net) ou [imprimer le formulaire](#) et nous l'envoyer par la poste à l'adresse qui apparaît ci-dessous. Le paiement peut être fait par chèque (poste) ou par [Paypal](#) (électronique).

## Le CREGÎM

Le CREGÎM est un organisme à but non-lucratif voué à la protection de l'environnement. De par ses actions, il informe, sensibilise et conseille les intervenants du milieu dans les dossiers environnementaux et de développement durable afin que la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-



Madeleine puisse se développer tout en protégeant ses ressources naturelles. Organisme de concertation, le CREGÎM œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux (matières résiduelles, gestion de l'eau, énergie, forêts, agriculture, développement durable, etc.).

**Médias sociaux :** nous sommes présents sur Twitter et Facebook, joignez-vous à nous pour les dernières actualités sur le milieu environnemental de même que pour une foule de trucs afin de réduire votre impact sur votre environnement.

### Nos coordonnées

106-A Port-Royal, bureau 103,  
Bonaventure (Qc) G0C 1E0

Tél. : 418 534-4498

Sans frais : 1 877 534-4498

[cregim@globetrotter.net](mailto:cregim@globetrotter.net)

[www.cregim.org](http://www.cregim.org)

